



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mardi 28 novembre 2017

CANADA
Province de Québec

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, tenue le mardi 28 novembre 2017 à 19 h, au 331, rue du Couvent à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée :

Mmes Michelle Briand (par téléphone), Annette Dumouchel (par téléphone), Janique Lachapelle (par téléphone), Guylaine Marcil (par téléphone), Denise Miron-Marion (par téléphone), Diane Nault (par téléphone), Marie-Anne Poulin et Chantal Tremblay (par téléphone) et MM. Bernad Caron et Daniel Moreau, tous commissaires et formant quorum, de même que M. Paul Fournier, commissaire représentant les parents (EHDAA).

Sont absents à cette assemblée : MM. Damien Lafrenière et Jacques Masseau, commissaires, et Mmes Joëlle Laroche, commissaire représentant les parents (primaire), Mmes Solange Oliveira, commissaire représentant les parents (secondaire) et Marylène Lacroix, commissaire représentant les parents (général).

Sont également présents à cette assemblée :

M. Fernand Paré directeur général;

M. Stéphane Rondeau directeur général adjoint;

M. Richard Leblanc directeur du Service des ressources humaines et du secrétariat général;

Conformément à l'article 158 de la LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (LIP), le commissaire, M. Bernard Caron, a été désigné par le conseil des commissaires président d'assemblée. Il est à noter que les commissaires présents ont effectué des déclarations sous serment de renonciation d'exclusion à l'action collective sur les frais exigés aux parents.

Le commissaire, M. Bernard Caron souhaite la bienvenue aux commissaires présents, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2017-CC-183

1. Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marie-Anne Poulin, que l'ordre du jour soit adopté.

Ouverture de la séance

1. Ordre du jour
2. Action collective – Frais exigés aux parents
3. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal des délibérations
du conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Numéro de résolution
ou annotation

Le mardi 28 novembre 2017

2017-CC-184

2. Action collective : frais exigés aux parents

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de Cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO) et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais chargés aux parents (ci-après l'« Action collective »);

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de l'Action collective;

CONSIDÉRANT la signification de la Demande introductive d'instance en action collective à la CSHBO le 22 juin 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la police d'assurance responsabilité dont elle bénéficie, la CSHBO a avisé ses assureurs de l'Action collective;

CONSIDÉRANT l'acte d'intervention forcée (Appel en garantie des assureurs responsabilité) déposé à la Cour le 30 octobre dernier à l'encontre des assureurs de la CSHBO dans le dossier de l'Action collective;

CONSIDÉRANT que la CSHBO désire que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Chantal Tremblay, de mandater le secrétaire général à informer les procureurs *ad litem* de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, soit le cabinet Morency société d'avocats, que la CSHBO exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-CC-185

3. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Bernard Caron, que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Secrétaire général


Présidente